



Négociation télétravail 3^{ème} round

A la « veille » de la prochaine négociation qui aurait dû avoir lieu le lundi 7 octobre et au travers des différents échanges que nous avons pu avoir avec vous, nous porterons donc vos desideratas lors de la prochaine phase de négociation à savoir :

- **Porter le crédit de 6 jours à 10 jours tant pour les d'aidants ainsi qu'aux collaborateurs en situation de handicap.**
- Concernant les modalités pratiques, faire que **la période de télétravail pourra être inférieure à une journée théorique et prise par demi-journée.**
- Concernant la situation d'aidant, étant par principe une situation devant répondre à des circonstances malheureusement inattendues, **que les salariés en situation d'aidant ne seront pas contraints par un quelconque délai de prévenance.**
- Pour être en harmonie avec l'accord QVCT, qu'**un nouveau collaborateur pourra accéder au télétravail, s'il remplit les conditions, avant trois mois d'ancienneté après accord de son supérieur hiérarchique.**
- Concernant l'acceptation de la demande de télétravail (Art. 4.2 alinéa 5 de l'accord actuel) **soit mis à plat la notion de jours flottants jours fixes.**
- Concernant la notion d'imposer une à deux journées (Art. 2 alinéa 8, Art. 4.2 alinéa 6 et Art. 5.2 alinéa 2 de l'accord actuel) que celle-ci soit remplacée par le fait que **le manager peut demander une journée de présence à l'ensemble de son équipe au sein des locaux du Groupe AG2R LA MONDIALE.**
- Concernant le refus d'accès au télétravail, **de revoir la nature de l'activité pour permettre à certains métiers d'accéder au télétravail à l'instar des autres.**
- Concernant la gestion du temps de travail des collaborateurs en forfait en jours, **effacer le principe de « pourront être joints sur la plage horaire fixée entre 9h00 et 18h00 locale (point 5.1 alinéa 6 de l'accord actuel) en parfaite contradiction de la notion de cadre au forfait. Dans le cadre de ce système, le salarié peut disposer librement de son emploi du temps et s'organiser selon sa convenance.**
- Concernant la protection des données et confidentialité, **mentionner dans le nouvel accord les règles de sécurité en matière de wifi public.**
- Concernant l'équipement et espaces de télétravail (Art. 5.5 de l'accord actuel), une **demande sur le remplacement du matériel, écran, qui ne répondrait plus aux normes.**
- Concernant l'indemnité forfaitaire (Art. 5.7 de l'accord actuel), que cette **indemnité soit revalorisée au plafond URSSAF et qu'elle suive automatiquement les revalorisations du dit plafond.**
- Concernant la contribution de l'entreprise à l'équipement installé au domicile du collaborateur (Art. 5.8 de l'accord actuel), que cette mesure **soit reconduite pour qu'elle puisse bénéficier à tous les salariés en télétravail et sous une autre forme pour lever les contraintes d'accessibilité pour certains.**

Voici un exemple de vos revendications que l'UNSA portera demain pour faire en sorte que cet accord télétravail fasse partie réellement des avancées sociales dans notre UES. Et ne soit pas qu'un renouvellement de l'accord signé en 2021.



Pour mémoire, rétrospective du 2nd Round :

Le mercredi 25 septembre s'est tenue la seconde réunion de négociation sur l'accord télétravail signé le 21 décembre 2021 et arrivant à échéance d'ici la fin de l'année.

Cette deuxième réunion, nous a permis réellement de rentrer dans le vif du sujet.

Vif à tout point de vue, en effet la Direction part d'ores et déjà du postulat que la 3^{ème} journée de Télétravail ne sera pas un sujet en y posant son véto.

Pour vous éclaircir sur cette seconde journée, la réunion de hier a porté sur :

- **Les principes généraux avec la définition du télétravail et les principes qui y sont applicables.**
- **Les modalités d'exercice en télétravail et son principe.**

Concernant les principes généraux et la définition :

- Nous avons demandé que soit **enlevé la notion d'exception** concernant le télétravail pouvant être effectué sur tout autre lieu, ce qui permettrait à tout un chacun de pouvoir réaliser sa journée de télétravail où il le souhaite en France à partir du moment où les règles de sécurité sont respectées, avec une exception pour les frontaliers. La Direction n'y voit pas d'inconvénient et étudie la question.
- Une demande a été faite pour **mieux encadrer la notion de Home Office** et de faire un distinguo entre les commerciaux AG2R et Mondiale (oui ce sera un accord commun aux deux entités).
- Nous avons **demandé qu'un panier forfaitaire de jours** soit octroyé aux salariés pour pouvoir répondre à des contraintes liées aux situations personnelles. Proposition reprises par l'ensemble des organisations syndicales, mais avec un refus de la direction. Nous espérons à ce jour pouvoir faire bouger les lignes sur ce sujet.

Concernant les modalités d'exercice en télétravail :

- Nous avons soulevé la problématique et la distorsion en matière d'application de l'accord en fonction des régions des sites et des services ; faits relevés par d'autres organisations syndicales, débat houleux.
- Nous avons donc demandé que soit **revue la notion de jours fixes et jours flottants** qui en soit n'est qu'une problématique puisque dans les faits ils sont traités de façon identique, la Direction n'y voit pas d'objection et y est même favorable.
- Nous avons demandé que soit **revue la notion de délai de prévenance de 15 jours** pour modification des jours de TT, pour apporter plus de souplesse et de bon sens dans la pratique. La Direction veut bien examiner le point favorablement semblerait-il.
- Nous avons demandé que soit **étendu de manière générale la notion de télétravail par ½ journée**, qui n'est acceptée seulement si celle-ci est couplée avec CP, RTT, congés familiaux, jours fériés ... La direction a noté le point et reviendra vers nous.

Bref résumé de la réunion du 25 septembre et vous l'aurez compris, la Direction est complètement fermée à la 3^{ème} journée de télétravail.

La partie n'est pas gagnée d'avance, mais notre détermination est de faire en sorte pour l'ensemble des salariés, que cet accord télétravail 2024 soit un accord dans lequel figureront de réelles avancées profitables à toutes et tous.